REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/37 DU 30 NOVEMBRE 2022 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU DEUXIEME AMENDEMENT A L'ACCORD DE DON N°2000002606 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) RELATIF AU PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B), SIGNE A BUJUMBURA, LE 08 OCTOBRE 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 07 mai 2019 portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Don n° 2000002606 pour le Financement du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à Rome, le 13 février 2019 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté;

PROMULGUE:

Article 1:

Le Deuxième Amendement à l'Accord de Don n° 2000002606 par intégration du Don n° 2000003623 entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à

Bujumbura, le 08 octobre 2022, est ratifié.

Article 2:

La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU DEUXIEME AMENDEMENT A L'ACCORD DE DON N°2000002606 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) RELATIF AU PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B), SIGNE A BUJUMBURA, LE 08 OCTOBRE 2022

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné le Deuxième Amendement à l'Accord de Don n° 2000002606 par intégration du Don n° 2000003623 entre la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) relatif au Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B), signé à Bujumbura le 08 octobre 2022 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.